

Mairie de SURVILLE
Département de l'EURE – Arrondissement d'Evreux
Canton de PONT DE L'ARCHE

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Accès au grade d'Adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Maire de Surville

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour l'année 2021 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
M. TESTU Patrick , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 09 par ancienneté	1	01/05/ 2021

Total promouvables : 1
 Nombres d'hommes : 1
 Nombre de femmes : 0

Total promus : 1
 Nombres d'hommes : 1
 Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télécours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Surville, le 15 avril 2021
 Le Maire,



FORT Gildas

Mairie de SURVILLE

Département de l'EURE – Arrondissement d'Evreux

Canton de PONT DE L'ARCHE

Avancements de grade

ANNEE DE TRAITEMENT 2021

LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Grade	Année	Taux	Dérogation	Arrondi
<i>adjoint technique territorial principal de 2ème classe</i>	<i>adjoint technique territorial principal de 1ère classe</i>			
Agents	Type		Niveau	Date d'avancement
Monsieur Patrick TESTU	par ancienneté		1	01/05/2021

Fait à Surville, le 15 avril 2021

Le Maire,

FORT Gildas



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SURVILLE

Département de l'EURE – Arrondissement d'EVREUX

Canton de LOUVIERS-SUD

☎ : 02.32.50.50.27

Envoyé en préfecture le 24/09/2019

Reçu en préfecture le 24/09/2019

Affiché le

ID : 027-212706246-20190923-DELIB201900022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le vingt trois septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de *Madame TERNISIEN Nadine*

Date de Convocation : 13/09/2019

Nombre de Membres en exercice : 12

Nombre de Votants : 11

Messieurs :

FORT Gildas – HOPPE Emmanuel - MAUGER Marcel – PALENZUELA René – PATTYN Stéphane -
.PETEL Bertrand – ROBERT Bruno – THIFAGNE Guillaume

Madame :

TERNISIEN Nadine

Pouvoir de M. GODEFROY Christian à M. PETEL Bertrand

Mme AUGNET Corinne à Mme TERNISIEN Nadine

Secrétaire de séance :

M. PALENZUELA René

AVANCEMENTS DE GRADE ET RATIOS

Cette délibération annule et remplace la n°201900020 du 28/05/2019

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de fixer le ou les taux suivant(s) pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, ainsi que de créer les postes, comme suit :

Grades d'accès	Ratios (en %)
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	100
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	100
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	100

**L'assemblée délibérante,
après en avoir délibéré,**

Envoyé en préfecture le 24/09/2019

Reçu en préfecture le 24/09/2019

Affiché le

ID : 027-212706246-20190923-DELIB201900022-DE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 49 ;
Vu l'avis du comité technique en date du 25 avril 2019

DECIDE : d'adopter les propositions

ADOPTÉ :

à .9. voix pour

à voix contre

à .2. abstention(s)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire

Nadine TERNISIEN



A handwritten signature in black ink, appearing to read "N. Ternisien", is written over the seal.